

0320002D
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
CHEMIN DE BARON
32008 AUCH CEDEX
Tel : 0562614250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/05/2026

Réuni le : 26/05/2026

Sous la présidence de : Thierry Cornillault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant Section Foot - La Convention partenariale entre les Lycées Pardailhan et le District du Gers de Football pour une durée maximale de trois ans a été votée en C.A. le 16 février 2026.
Un avenant à la convention est soumis au vote ce jour. Il concerne l'article 8 de cette convention, relatif à l'encadrement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0